

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1807

26 juillet 2013

SOMMAIRE

Anguca S.à r.l.	86719	Fire Protect Systems SA	86736
Antala S.à r.l.	86719	FLE Finco S. à r.l.	86690
Anthus Partnership, S.e.c.s.	86706	FLE Property 1	86690
ARC TG 12 (Lux) S.à r.l.	86706	Florentine S.A.	86707
Art thermic S.à r.l.	86705	Followcorp S.à r.l.	86704
Autocars Meyers SA	86721	Ivory Corporation S.A.	86725
Autotrust S.à r.l.	86717	Jaffna Investments Holding S.A.	86735
B.R.F. Deco	86719	Jaffna Investments S.A.	86735
Cogit S.A.	86692	Jaffna Investments S.A.	86736
Comtech Grevenmacher S.à r.l.	86693	Jarnac S.A.	86736
Decision Insight Information Group S.à r.l.	86690	Jean KAHN & Cie	86722
Delilah US Investments S.à r.l.	86704	Jena Investments S.A.	86736
Domeso S.à r.l.	86691	Juria Consulting S.A.	86725
Dory 1 (NFR) S.à r.l.	86691	Kafe Yakuti Trading Holding S.à r.l.	86725
Dory 1 S.à r.l.	86692	Kuznetski Capital S.A.	86721
Dory 1 S.à r.l.	86691	Le Groupe Lothaire S.A.	86706
Dory 2 S.à r.l.	86704	LJV Capital Luxembourg S.A.	86707
Dory 3 S.à r.l.	86692	Loevarth Invest S.A.	86707
D.R.G. s.à r.l.	86693	MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l. ...	86707
D-V8 S.A.	86693	MHDS Investments S.A.	86715
ECIP Agree S.à r.l.	86694	MHP S.A.	86716
Enovos International S.A.	86694	MHP S.A.	86716
Eperlan Participations S.A.	86694	Milestone 2010 Lux S.A.	86721
Européenne de Berri S.A.	86693	M.M.C.L. S.A.	86706
Falcon (BC) Manager S.à r.l.	86694	Thalassa Financial S.A.	86716
Financial World Building S.à r.l.	86690	TPG Howald S.à r.l.	86717
Firebird MF Holdings S.à r.l.	86705	TPG Merl S.à r.l.	86716
Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.	86705	TPG TM V, S.à r.l.	86717

Financial World Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013074986/14.

(130092797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FLE Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Finco S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013074993/11.

(130092371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FLE Property 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 1

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013074995/11.

(130092758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Decision Insight Information Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 167.150,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.240.

Par résolutions signées en date du 5 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 10 avril 2013, de la démission de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A;
- nomination, avec effet au 10 avril 2013, de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, et pour une durée indéterminée;
- nomination, avec effet immédiat, de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077735/18.

(130096084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Domeso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.841.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 juin 2013

En date du 11 juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Raffoul de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Domeso S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013077741/18.

(130096034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Dory 1 (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.773.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Rodrigo Neira est désormais au
Two Court Square
Long Island City
NY 11101
Etats Unis d'Amérique

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013077743/18.

(130096415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Dory 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.296.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 13 juin 2013

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Francis Genesi en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- De nommer Aryeh Moses Mentzel, né le 11 décembre 1974 à New York, USA, demeurant professionnellement au 153 E 53rd Street, New York, NY - 10022, USA aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée,

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2013077749/18.

(130096417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Dory 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.298.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Rodrigo Neira est désormais au
Two Court Square
Long Island City
NY 11101
Etats Unis d'Amérique

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2013077751/18.

(130096414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Dory 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.296.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de l'associé CPI Capital Partners Europe GP LLC est désormais au Two Court Square, Long Island City, NY 11101, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2013077748/14.

(130095869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Cogit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 118.483.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2013 à 10.30 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Joseph WINANDY, administrateur et président et de Monsieur Koen LOZIE, administrateur.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouvel administrateur la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 représentée par Monsieur Jacques BONNIER 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique).

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE HRT.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme
JALYNE S.A.
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2013077717/22.

(130095747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

D-V8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 103.470.

Lors de l'assemblée générale tenue le 15 mai 2013 il a été convenu ce qui suit:

2. résolution:

Les actionnaires approuvent unanimement le changement de adresse de Administrateur et président Mari, Jean-Claude, de 9, Route de Lyon, F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or à 31, Rue August Charles, L-1326 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14.06.2013.

Référence de publication: 2013077733/13.

(130096355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

D.R.G. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 145.244.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 30/04/2013.

Référence de publication: 2013077732/10.

(130095847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Comtech Grevenmacher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 80.626.

Korrektur zur Hinterlegung vom 28/05/2013 - L130083985

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077722/10.

(130096425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Européenne de Berri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 87.121.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 15 février 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat des administrateurs suivants:

- Camille MOUKARZEL, avec adresse à Rue Albert Khayat, Immeuble Hajjet Ghanem, Achrafieh, Beyrouth, Liban;
- Henrietta Patricia NAMMOUR, avec adresse à Maken Building, Ghazalieh Street, Beyrouth, Liban;
- Mohammed Jamil KABBARA, avec adresse à Ayoubi-Afif, Damas, Syrie;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

2. Acceptation, avec effet immédiat, de la démission de READ S.à r.l., avec siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes.

3. Nomination, avec effet immédiat, de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077769/21.

(130096089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Eperlan Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 96.316.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 juin 2013

Résolution unique

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de l'administrateur Madame Nadine VINCENT et désigne à partir de ce jour Monsieur Christophe BERNE, employé privé, né à Paris (France) le 13 septembre 1962, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPERLAN PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013077767/16.

(130096379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Enovos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 11.723.

—
Les comptes consolidés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077766/9.

(130096767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 858.130,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 139.366.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013077763/11.

(130095799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Falcon (BC) Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 177.891.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of April.

Before us Maître Martin Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK-22809,

here represented by Me Claire GUILBERT, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on April 29, 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Falcon (BC) Manager S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24 Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The sole subscriber has subscribed the shares as follows:

Bain Capital Europe Fund III L.P., aforementioned, paid twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1400.

Shareholders resolutions

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, born in Dublin, Ireland on 27 March 1963, professionally residing at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Aurelien Vasseur, born in Secun, France, on 08 January 1976, professionally residing at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Michel Plantevin, born in Marseille, France, on 24 October 1956, professionally residing at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistrée auprès du Companies' House des Iles Cayman sous le numéro d'enregistrement WK-22809

dûment représentée par Me Claire GUILBERT, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2013.

Ladite procuration, signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Falcon (BC) Manager S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Commune de Schuttrange, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, Révocation des administrateurs et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une

participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

21.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné

à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Le souscripteur unique a souscrit les parts sociales de la manière suivante:

Bain Capital Europe Fund III L.P., susvisée, a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1400.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché du Luxembourg.
2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à trois (3).
3. Le(s) personne(s) suivante(s) est (sont) nommée(s) gérant pour une durée indéterminée:
 - Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, née à Dublin, Ireland, le 27 mars 1963, résident professionnellement à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg;
 - Aurélien Vasseur, né à Secun, France, le 8 janvier 1976, résident professionnellement à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; et
 - Michel Plantevin, né à Marseille, France, le 24 octobre 1956, résident professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Guilbert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mai 2013. Relation: LAC/2013/21378. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077771/504.

(130096183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Dory 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.297.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de l'associé CPI Capital Partners Europe GP LLC est désormais au Two Court Square, Long Island City, NY 11101, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013077750/14.

(130095867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Delilah US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 78.160.399,01.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.738.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013077738/14.

(130096305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Followcorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.888.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 20 novembre 2012:

- Ancienne situation associée:

The roses alley S.à r.l.: 125 parts sociales

- Nouvelle situation associés:

	Parts sociales
The roses alley S.à r.l., avec siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B169889	105
M. Christophe BAILLON, né le 25 avril 1967 à Gennevilliers, (92) France, demeurant à 25, route de Coulonges, 16130 GIMEUX ((92) France)	10
M. Errol COHEN, né le 12 décembre 1968 à Casablanca (Maroc), demeurant à 4, rue Marbeau, 75116 Paris (France)	10
Total	125

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Followcorp S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077786/26.

(130095938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Firebird Mongolia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.256.100,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.863.

—
EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013077782/16.

(130095939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Firebird MF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 38.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.878.

—
EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Firebird MF Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013077783/16.

(130095932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Art thermic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 161.273.

—
Cession de parts

Il résulte de deux cessions de parts que:

1- Monsieur José Antonio DO ROSARIO OLIVEIRA, demeurant à L-4798 Linger, 90, rue de la Libération, cède 42 (quarante deux) parts qu'il détient à Monsieur Carlos DA COSTA FERNANDES, demeurant à L-4669 Differdange, 22, rue CM Spoo, qui reprend 21 parts (vingt et une) et à Madame Fabienne COSTALUNGA-PFELGER, demeurant à F-57100 Thionville, 10, impasse de la Luzerne, qui reprend 21 parts (vingt et une), et ce, avec effet au 29 avril 2013.

2- La nouvelle répartition des parts sociales au sein de la société à responsabilité limitée ART THERMIC S.à r.l. est la suivante:

Monsieur Carlos DA COSTA FERNANDES	63 parts
Madame Fabienne COSTALUNGA-PFELGER	63 parts
Total	126 parts

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013078291/22.

(130097376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

ARC TG 12 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.585.

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 10 juin 2013 que:

1. Le siège social de la Société est transféré au 51 avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 10 juin 2013
2. La démission de Monsieur Roman Sokolowski, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 10 juin 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078283/15.

(130097522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Anthus Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078280/10.

(130097592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

M.M.C.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 115.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081208/9.

(130100438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Le Groupe Lothaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 112.687.

Il résulte d'un Conseil d'Administration réuni le lundi 17 juin 2013 que le siège social de la société a été transféré à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

La société prend acte du changement d'adresses des administrateurs et commissaire aux comptes suivants:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur et administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue de Bonnevoie;
- Maître Valérie DEMEURE, administrateur, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue J.P Brasseur.
- La société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur

Référence de publication: 2013081183/20.

(130099513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

LJV Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.505.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081190/10.

(130100500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Loevarth Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.107.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 JUIN 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013081191/10.

(130099775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Florentine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 47.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013075004/10.

(130092873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.375.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166375, and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, a notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2011, and published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not yet been amended.

The Meeting was opened at 3.30 p.m. with Damien Couet-Lannes, Maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Amaury Lambert, lawyer residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Maître Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the represented Sole Shareholder, the proxy of the Sole Shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list. The attendance list, signed by the proxy of the Sole Shareholder and by the members of the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The proxy document of the represented Sole Shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the appearing person.

III. That the Sole Shareholder holds all shares representing 100% of the share capital of the Company and that the Sole Shareholder considers itself being duly informed of the agenda and waives any convening notice.

IV. That the Company intends to convert its ordinary shares into class A shares and to increase its subscribed share capital through the creation and issuance of ten (10) classes of shares namely the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares, the class J shares and the class K shares.

V. That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Conversion of the twelve thousand five hundred (12,500.-) ordinary shares representing the entire share capital of the Company, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand five hundred (12,500.-) class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) through the creation and issuance of one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class B shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class C shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class D shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class E shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class F shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class G shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class H shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class I shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class J shares and one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class K shares, all with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles;

4. Amendment of Article 7 of the Articles; and

5. Amendment of Article 24 of the Articles.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to convert, without affecting the Company's share capital, the twelve thousand five hundred (12,500.-) ordinary shares representing the entire share capital of the Company, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand five hundred (12,500.-) class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) through the creation and issuance of one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class B shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class C shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class D shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class E shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class F shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class G shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class H shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class I shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class J shares and one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class K shares, all with a par value of one euro (EUR 1.-) each, representing a total amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) which shall be allocated to the Sole Shareholder. The share capital of the Company, further to the conversion and to the capital increase, is therefore composed of twelve thousand five hundred (12,500.-) class A shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class B shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class C shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class D shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class E shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class F shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class G shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class H shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class I shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class J shares and one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class K shares.

Subscription and Payment

The newly issued class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, class J shares and class K shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder.

The new shares have been fully paid up by conversion of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) of available reserves currently recorded in the accounts of the Company.

The availability of such reserves is shown to the undersigned notary by means of interim accounts. Said interim accounts will remain attached to this deed to be filed at the same time.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, Article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by one twelve thousand five hundred (12,500.-) class A shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class B shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class C shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class D shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class E shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class F shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class G shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class H shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class I shares, one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class J shares and one thousand two hundred and fifty (1,250.-) class K shares, all with a par value of one euro (EUR 1 each).

The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

Classes of shares

(1) The class A shares

(a) All class A shares shall be identical in all respects. All class A shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class A shares.

(b) Each class A share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(2) The class B shares

(a) All class B shares shall be identical in all respects. All class B shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class B shares.

(b) Each class B share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(3) The class C shares

(a) All class C shares shall be identical in all respects. All class C shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class C shares.

(b) Each class C share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(4) The class D shares

(a) All class D shares shall be identical in all respects. All class D shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class D shares.

(b) Each class D share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(5) The class E shares

(a) All class E shares shall be identical in all respects. All class E shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class E shares.

(b) Each class E share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(6) The class F shares

(a) All class F shares shall be identical in all respects. All class F shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class F shares.

(b) Each class F share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(7) The class G shares

(a) All class G shares shall be identical in all respects. All class G shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class G shares.

(b) Each class G share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(8) The class H shares

(a) All class H shares shall be identical in all respects. All class H shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class H shares.

(b) Each class H share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(9) The class I shares

(a) All class I shares shall be identical in all respects. All class I shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class I shares.

(b) Each class I share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(10) The class J shares

(a) All class J shares shall be identical in all respects. All class J shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class J shares.

(b) Each class J share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(11) The class K shares

(a) All class K shares shall be identical in all respects. All class K shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class K shares.

(b) Each class K share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

The Company's shares are in registered form.

The class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I, class J shares and class K shares shall not be convertible into other classes of shares."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles which shall read as follows:

" **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class K shares). In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 7.8.), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined below) as determined by the sole manager or the board of managers, as the case may be) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or the board of managers, as the case may be, on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares (the Interim Accounts). The Total Cancellation Amount for each class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I, class J and class K shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The Board of Managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits and share premium) to the extent the shareholder(s) of the relevant class of shares would have been entitled to dividend

distributions according to article 23 of these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into an undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits and share premium); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable in cash or in-kind by the Company."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 24 of the Articles which shall read as follows:

" **Art. 24.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

Under the terms and conditions provided by the Law, the balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders.

The balance of the net profits shall each time be allocated to and may be distributed on a pro rata basis as follows:

- 99,9% of the net profits available for distribution on a pro rata basis to the last share class in issue in the reverse alphabetical order (i.e. first to class K shares, then if no further class K shares are outstanding, then to the class J shares until such time as no further class J shares are outstanding, and so on until such time as there are only class A shares outstanding);

- 0.01% of the net profits available for distribution to the other share classes on a pro rata basis."

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, et le vingt-deuxième jour du mois de mai

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé Unique) de MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est au Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166375, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2011, et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée a été ouverte à 3h30 sous la présidence de Damien Couet-Lannes, Maître en droit, résidant à Luxembourg, laquelle a nommé comme secrétaire Amaury Lambert, juriste, résident à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur, Maître Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée ayant ainsi été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique représenté, le mandataire de l'Associé Unique et le nombre des parts sociales qu'il détient sont consignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'Associé Unique et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales représentant 100% du capital social de la Société et que l'Associé Unique se considère comme dûment informé de l'ordre du jour et renonce à toutes formalités de convocation.

IV. Que la Société a l'intention de convertir ses parts sociales ordinaires en parts sociales de catégorie A, et d'augmenter son capital social souscrit par la création et l'émission de dix (10) catégories de parts sociales, nommément les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de catégorie J et les parts sociales de catégorie K.

V. Que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), en douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

2. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à un montant de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie E, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie I, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie J et et mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie K, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts;

4. Modification de l'article 7 des Statuts; et

5. Modification de l'article 24 des Statuts.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir, sans affecter le capital social de la Société, les douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, en douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à un montant de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie E, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie I, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie J, et mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie K d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), devant être attribuées à l'Associé Unique. Suite à la conversion ci-dessus et à l'augmentation de capital, le capital social de la Société est ainsi représenté par douze mille cinq cents (1.250,-) parts sociales de catégorie A, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie E, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie I, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie J et mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie K.

Souscription et Paiement

Les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de catégorie J et les parts sociales de catégorie K nouvellement émises ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par la conversion de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de réserves disponibles actuellement inscrites dans les comptes de la Société.

La disponibilité de telles réserves est démontrée au notaire soussigné au moyen de comptes intermédiaires. Ces comptes intermédiaires resteront attachés à cet acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 6 des Statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales de catégorie A, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie E, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie I, mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie J et mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales de catégorie K, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, ayant chacune la même valeur nominale.

Catégories de parts sociales

(1) Parts sociales de catégorie A

a) Toutes les parts sociales de catégorie A seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de catégorie A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que sous forme de dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie A.

b) Chaque part sociale de catégorie A confère à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets pour lesquels les associés ont le droit de voter.

(2) Parts sociales de catégorie B

a) Toutes les parts sociales de catégorie B seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de catégorie B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que sous forme de dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie B.

b) Chaque part sociale de catégorie B confère à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets pour lesquels les associés ont le droit de voter.

(3) Parts sociales de catégorie C

a) Toutes les parts sociales de catégorie C seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de catégorie C participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que sous forme de dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie C.

b) Chaque part sociale de catégorie C confère à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets pour lesquels les associés ont le droit de voter.

(4) Parts sociales de catégorie D

a) Toutes les parts sociales de catégorie D seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de catégorie D participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que sous forme de dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie D.

b) Chaque part sociale de catégorie D confère à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets pour lesquels les associés ont le droit de voter.

(5) Parts sociales de catégorie E

a) Toutes les parts sociales de catégorie E seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de catégorie E participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que sous forme de dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie E.

b) Chaque part sociale de catégorie E confère à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets pour lesquels les associés ont le droit de voter.

(6) Parts sociales de catégorie F

a) Toutes les parts sociales de catégorie F seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de catégorie F participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que sous forme de dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie F.

b) Chaque part sociale de catégorie F confère à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets pour lesquels les associés ont le droit de voter.

(7) Parts sociales de catégorie G

a) Toutes les parts sociales de catégorie G seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de catégorie G participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que sous forme de dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie G.

b) Chaque part sociale de catégorie G confère à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets pour lesquels les associés ont le droit de voter.

(8) Parts sociales de catégorie H

a) Toutes les parts sociales de catégorie H seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de catégorie H participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que sous forme de dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie H.

b) Chaque part sociale de catégorie H confère à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets pour lesquels les associés ont le droit de voter.

(9) Parts sociales de catégorie I

a) Toutes les parts sociales de catégorie I seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de catégorie I participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que sous forme de dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie I.

b) Chaque part sociale de catégorie I confère à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets pour lesquels les associés ont le droit de voter.

(10) Parts sociales de catégorie J

a) Toutes les parts sociales de catégorie J seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de catégorie J participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que sous forme de dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie J.

b) Chaque part sociale de catégorie J confère à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets pour lesquels les associés ont le droit de voter.

(11) Parts sociales de catégorie K

c) Toutes les parts sociales de catégorie K seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de catégorie K participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que sous forme de dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces parts sociales de catégorie K.

d) Chaque part sociale de catégorie K confère à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets pour lesquels les associés ont le droit de voter.

Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Les parts sociales de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D, de catégorie E, de catégorie F, de catégorie G, de catégorie H, de catégorie I, de catégorie J et de catégorie K ne sont pas convertibles en d'autres catégories de parts sociales.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant (i) accord de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux en cas de contribution en numéraire.

Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de parts sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales en rachetant et annulant toutes les parts sociales émises dans la(es) catégorie(s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de catégories de parts sociales, de tels annulations et rachats de parts sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie K). Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 7.8), cette catégorie de parts sociales donnera droit aux détenteurs de ces parts sociales, au pro rata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-après) (dans la limite cependant du Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-après) tel que déterminé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas) et les détenteurs des parts sociales de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-après) pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de parts sociales en circulation de la catégorie de parts sociales devant être rachetées et annulées.

Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, sur la base des comptes intérimaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de parts sociales concernée (les Comptes Intérimaires). Le Montant Total de l'Annulation pour chaque catégorie A, catégorie B, catégorie C, catégorie D, catégorie E, catégorie F, catégorie G, catégorie H, catégorie I, catégorie J et catégorie K correspondra au Montant Disponible de la catégorie correspondante au moment de l'annulation de ladite catégorie à moins d'une décision contraire du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Le Conseil de Gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant Total de l'Annulation, la prime d'émission librement distribuable, soit en partie, soit en totalité.

Le Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté et les primes d'émission) dans la mesure où l'(les) associé(s) de la catégorie de parts sociales applicable aurait(aient) eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes conformément à l'article 23 des Statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales à annuler mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué (sans double comptage, pour écarter tout doute) de sorte que: MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL). Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission); B = toutes réserves librement distribuables; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales à annuler; P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées); RL = toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuable(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où ceux-ci n'ont pas diminué le BN.

Une fois les parts sociales de la ou des catégories concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable en numéraire ou en nature par la Société.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 24 des Statuts comme suit:

« **Art. 24.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

Selon les termes et conditions prévues par la Loi, le solde du bénéfice net pourra être distribué aux associés.

Le solde du montant des bénéfices nets pourra, chaque fois, être distribué au pro rata comme suit:

- 99,9% des bénéfices nets disponibles pour distribution au pro rata de la dernière catégorie de parts sociales émises dans l'ordre alphabétique inversé (c.à.d. en premier lieu les parts sociales de catégorie K, puis lorsqu'il n'y a plus de parts sociales de catégorie K émises, alors les parts sociales de catégorie J et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de catégorie A en circulation);

- 0.01% des bénéfices nets disponibles pour distribution aux autres catégories de parts sociales au pro rata.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée à l'en-tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la personne comparante, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Couet-Lannes, Lambert, Bonnet, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juin 2013. Relation: RED/2013/850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 07 juin 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013075871/456.

(130093225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

MHDS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013075873/10.

(130093382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

MHP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075874/10.

(130093645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

MHP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.838.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075875/11.

(130093655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Thalassa Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.328.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Ronald McLean Adair, administrateur de sociétés, demeurant La Grande Route de Faldouet, GB - St. Martin, Jersey, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013077517/23.

(130095266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

TPG Merl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 716.476,25.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Merl S.à r.l.

Référence de publication: 2013077523/10.

(130094885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

TPG Howald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 700.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Howald S.à r.l.

Référence de publication: 2013077522/10.

(130094886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

TPG TM V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 17.982,68.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG TM V, S.à r.l.

Référence de publication: 2013077524/10.

(130094883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Autotruster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8809 Arsdorf, 12, Um Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 112.709.

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Olivier FRANÇOIS, employé privé, né à Bruxelles (Belgique) le 6 décembre 1961, demeurant à L-8809 Arsdorf, 12, Um Kneppchen;
- 2) Madame Jeanne-Marie CACNIO JACINTO, née à San Miguel (Philippines) le 24 janvier 1973, demeurant à L-8809 Arsdorf, 12, Um Kneppchen.
- 3) Monsieur Marc BALBEUR, né à Longlier (Belgique) le 06 janvier 1962, demeurant à L-8833 Wolwelange, 52, Rue Belle-Vue.

les comparants sub 2) et 3) représentés par Monsieur Olivier FRANÇOIS, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 31 mai 2013, lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui;

Les comparants agissant en leur qualité d'associés uniques représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «AUTOTRUST SARL», avec siège social à L-8809 Arsdorf, 12, Um Kneppchen,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Redange-Attert, en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 17 mars 2006, numéro 657,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 112.709,

ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de garder le siège social de la société à L-8809 Arsdorf, 12, Um Kneppchen, (ancienne dénomination: 4, rue du Cimetière) et désignent comme adresse d'exploitation L-8805 Rambrouch, 7, rue principale.

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité de compléter l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat et la vente de voitures d'occasions. Elle pourra en outre faire l'entretien et la réparation générale d'automobiles ainsi que d'autres véhicules légers, ainsi que le lavage, pose ou remplacement de pneumatiques et réparations de carrosserie.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

Monsieur Olivier FRANÇOIS cède par les présentes cinq parts (5 parts) dans la prédite société à Monsieur Marc COLSON, né à Bruxelles le 15 mai 1963, demeurant à B-1780 Wemmel, rue Isidore Meyskens 171, ici présent, qui accepte cette cession.

Le prix de cette cession a été fixé et réglé entre parties.

Dorénavant la répartition des parts de la société est donc la suivante:

Madame Cacio Jacinto	79 parts
Monsieur Olivier François	15 parts
Monsieur Marc Colson	5 parts
Monsieur Marc Balbeur	1 part
Total	100 parts

Acceptation de cession de parts

Monsieur Olivier François, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide unanimement de changer l'alinéa 4 de l'article 12 des statuts pour donner la teneur suivante:

« **Art. 12. (4^{ème} alinéa).** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des gérants.»

L'assemblée nomme unanimement au poste de deuxième gérant technique Monsieur Marc COLSON, prénommé, pour une durée indéterminée.

La société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants techniques.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Olivier FRANÇOIS, Marc COLSON, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 7 juin 2013. Relation: DIE/2013/7369. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078298/78.

(130097479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Anguca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 86.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078277/10.

(130097541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Antala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.666.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013078278/10.

(130097422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

B.R.F. Deco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 27, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 177.934.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Francisco Manuel BRAZ RITO, peintre, né à Luxembourg le 20 avril 1975, demeurant L-3753 Rumelange, 10, Rue Steinberg, Lequel comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal tous travaux de peintures, de façades, d'enduits de plâtre et de ciment ainsi que le revêtements de sol.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "B.R.F. DECO", S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Kayl. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- Euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros (24,- Euros) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Francisco Manuel BRAZ RITO, cent parts sociales	100
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de sept cent vingt (720,-) Euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

a) Le nombre de gérant est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Basilio MARIOTTI, gérant de société, né à Pergola (Italie) le 16 octobre 1949, demeurant à L-3563 Dudelage, 44, rue Marcel Schmit, comme gérant technique.

2) Monsieur Francisco Manuel BRAZ RITO, peintre, né à Luxembourg le 20 avril 1975, demeurant L-3753 Rumelange, 10, Rue Steinberg, comme gérant administratif.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

b) Le siège social est fixé à L-3650 Kayl, 27, rue du Commerce.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BRAZ RITO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 24904.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078304/97.

(130097420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Autocars Meyers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9340 Flebour, Zone Industrielle um Holz.

R.C.S. Luxembourg B 165.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078296/10.

(130097514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Milestone 2010 Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080438/9.

(130098801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Kuznetski Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.041.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 18 juin 2013

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur François BROUXEL, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse; administrateur et président du conseil d'administration,

2. Monsieur Georges GUDENBURG, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse; administrateur,

a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire a accepté la démission de Monsieur Guy HORNICK de ses fonctions d'administrateur avec date d'effet au 18 juin 2013.

L'assemblée générale ordinaire a nommé Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 18 juin 2013 et pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes de la Société, AUDIEX S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 65.469, ayant son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, a été

renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081145/26.

(130099630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Jean KAHN & Cie, Société en Commandite simple.

Enseigne commerciale: Les Grands Magasins à la Bourse.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.712.

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de juin.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple «Jean KAHN & Cie», avec siège social à 13-17, Grand-Rue, Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8712, constituée suivant en date du 17 novembre 1969, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1969, volume 281, folio 79, case 11, publiée au Mémorial C, numéro 15, page 559 du 28 janvier 1970 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 juin 2001, publiée au Mémorial C numéro 1214 du 21 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Kahn, demeurant à Paris.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paul Laplume, demeurant à L-6113 Junglinster.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur François Kahn, demeurant à Paris et Monsieur Théo Limpach, demeurant à Arlon.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les associés, les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que des deux cent quatre-vingts (280) parts de commandité émises, deux cent quatre-vingts (280) parts étaient présentes ou représentées à la présente assemblée et que des soixante-dix (70) parts de commanditaire, soixante-dix (70) parts étaient présentes ou représentées à la présente assemblée.

III. Le bureau constate que l'assemblée générale extraordinaire a valablement été convoquée au moyen d'avis de convocation envoyés par lettre recommandée le 21 mai 2013 à tous les associés figurant dans le registre des associés de la Société, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre de jour tel qu'énoncé ci-dessous:

Ordre du jour:

1. Constatation des transferts de parts sociales intervenus entre les associés commanditaires et modification des statuts en conséquence;
2. Transfert du siège de la société;
3. Dissolution de la société;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
5. Divers.

Après considération et délibération des points portés à l'ordre du jour ci-dessus par l'assemblée générale des associés, les résolutions suivantes ont été prises tel que détaillé ci-dessous:

Première résolution

L'assemblée a décidé à la majorité telle qu'inscrite ci-dessous, de constater et d'approuver pour autant que de besoin les transferts des parts sociales détaillées ci-après et de retenir la répartition actuelle des parts comme suit:

(i) Les trois cent cinquante parts sociales de la Société étaient détenues à concurrence de deux cent quatre vingt (280) parts de commandité par Monsieur Jean KAHN, demeurant à Strasbourg, 9, quai Jacques-Sturm, trente-cinq (35) parts de commanditaire par Madame Simone LODNER, demeurant à Strasbourg, 4, rue Strauss-Durkheim et trente-cinq (35) parts de commanditaire par Madame Brigitte LEVY, demeurant à Luxembourg, 12, Boulevard Joseph II.

(ii - a) Madame Simone LODNER étant décédée à Strasbourg, le 22 avril 2009, ses parts ont été recueillies par son mari, Monsieur Fredy RAPHAEL, conformément au contrat de mariage instituant une communauté de biens universelle avec attribution au conjoint survivant conclu entre les époux RAPHAEL-LODNER suivant acte reçu par Maître Jean-Jacques Schladdenhaufen, notaire de résidence à Strasbourg, le 31 janvier 1985.

(ii - b) Monsieur Fredy RAPHAEL a fait donation, par acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2011, enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 28 octobre 2011, relation LAC/2011/48080, de dix-huit (18) de ses 35 parts sociales à son fils, Monsieur Elie RAPHAEL, demeurant à Paris, 21, rue de la Sablière, et de dix-sept (17) de ses 35 parts sociales à sa fille, Madame Anne RAPHAEL, demeurant à Strasbourg, 27, rue Louis Appfel.

(iii - a) Madame Brigitte LEVY, veuve de Monsieur Guillaume GAERTNER, est décédée le 18 novembre 2003, laissant comme seuls héritiers ses enfants issus de son union avec Monsieur Guillaume GAERTNER et aux termes de son testament olographe et suivant acte de partage reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 janvier 2010, Monsieur Alain GAERTNER s'est vu attribuer dix-neuf (19) parts commanditaires et Madame Francine GAERTNER s'est vue attribuer seize (16) parts commanditaires.

(iii - b) Monsieur Alain GAERTNER a fait donation, par acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2011, enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 28 octobre 2011, relation LAC/2011/ , de ses dix-neuf (19) parts commanditaires à son fils, Monsieur Jérôme GAERTNER, fonctionnaire, demeurant à 23 rue des Grands Champs F- 75020 Paris.

(iii - c) Madame Francine GAERTNER a fait donation, par acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2011, enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 28 octobre 2011, relation LAC/2011/ , de ses parts sociales à ses enfants comme suit: huit (8) parts commanditaires à son fils Monsieur Stéphane ROSENHEK, pharmacien, demeurant à 48 avenue des Vosges F-67000 Strasbourg et huit (8) parts commanditaires à sa fille, Madame Audrey ROSENHEK, commerciale, demeurant à 27 avenue des Vosges F-67000 Strasbourg.

Sur ce est intervenue au présent acte Madame Francine GAERTNER, prénommée, qui confirme de manière expresse la donation de ses parts sociales à ses enfants, telle que détaillée ci-avant.

(iv) En conséquence, les parts sociales de la Société, qui continue suivant les articles 10 et 11 des Statuts avec les héritiers et ayants-cause des associés commanditaires décédés, les transmissions entre vifs étant libres entre associés et aux descendants en ligne directe des associés, sont actuellement répartis comme suit:

1) Jean KAHN	280 parts de commandité
2) Anne RAPHAEL	17 parts de commanditaire
3) Elie RAPHAEL	18 parts de commanditaire
4) Jérôme GAERTNER	19 parts de commanditaire
5) Stéphane ROSENHEK	8 parts de commanditaire
6) Audrey ROSENHEK	8 parts de commanditaire
Total	350 parts sociales

Pour: 350 parts sociales

Contre: 0

Abstentions: 0

En vertu de ce qui précède, un total de 100% des voix émises ont voté pour, si bien que la résolution a pu être adoptée.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée a décidé à la majorité telle qu'inscrite ci-dessous, de modifier l'article 6, alinéa 2, point b) des statuts comme suit, afin de refléter la répartition actuelle des parts sociales:

«b.- Pour les parts sociales de commanditaire par:

1) Monsieur Jérôme GAERTNER, fonctionnaire, demeurant à 23 rue des Grands Champs, F- 75020 Paris	19 parts
2) Madame Anne RAPHAEL, sans profession, demeurant à 27 rue Louis Appfel, F- 67000 Strasbourg	17 parts
3) Monsieur Elie RAPHAEL, chercheur public, demeurant à 21 rue de la Sablière, F-75014 Paris,	18 parts
4) Monsieur Stéphane ROSENHEK, pharmacien, demeurant à 48 avenue des Vosges, F-67000 Strasbourg	8 parts
5) Madame Audrey ROSENHEK, commerciale, demeurant à 27 avenue des Vosges, F-67000 Strasbourg	8 parts»

Pour: 350 parts

Contre: 0

Abstentions: 0

En vertu de ce qui précède, un total de 100% des voix émises ont voté pour, si bien que la résolution a pu être adoptée.

Troisième résolution

L'assemblée, constatant que le bail a été résilié avec effet au 15 janvier 2013, a décidé à la majorité telle qu'inscrite ci-dessous, de transférer le siège de la Société à l'adresse suivante: 29 bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg et de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts en conséquence comme suit: «Le siège de la société est établi au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.».

Pour: 350

Contre: 0

Abstentions: 0

En vertu de ce qui précède, un total de 100% des voix émises ont voté pour, si bien que la résolution a pu être adoptée.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé à la majorité telle qu'inscrite ci-dessous, de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Pour: 100%

Contre: 0

Abstentions: 0

En vertu de ce qui précède, un total de 100% des voix émises ont voté pour, représentant 100% du capital social, si bien que la résolution a pu être adoptée.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé à la majorité telle qu'inscrite ci-dessous, de nommer comme liquidateur de la Société: Monsieur François Kahn, gérant de sociétés, demeurant à 43, rue du Couedic, F 75014 Paris.

Par cette même résolution, pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi et il est autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir demander des autorisations supplémentaires à l'assemblée des associés.

Le liquidateur peut engager la Société par sa signature individuelle.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Pour sa fonction le liquidateur touchera une rémunération forfaitaire de € 20.000 (HTVA) pour l'accomplissement de sa mission.

Pour: 334 parts

Contre: 16 parts (Stéphane et Audrey Rosenhek)

Abstentions: 0

En vertu de ce qui précède, un total de 334 des voix émises ont voté pour, qui représentent 95,428% du capital social et les 66% des associés, si bien que la résolution a pu être adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du Bureau et Madame Francine Gaertner, ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun associé n'ayant exprimé le souhait de signer.

Signé: Kahn, Laplume Limpach, Gaertner, Kahn, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 juin 2013. Relation: RED/2013/937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 juin 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013081124/153.

(130099798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Ivory Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 15.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081123/9.

(130099992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Juria Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 146.533.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081137/10.

(130100227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Kafe Yakuti Trading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.023.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of May.

Before Us, MaTtre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Big Green Tree Ltd., a BVI Limited Company, having its registered office at Castle Court, Coastal Building, PO Box 3200, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and with BVI company number 1678775,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 14th, 2013; and

2. Big Blue Eyes Limited, a BVI Limited Company, having its registered office at Castle Court, Coastal Building, PO Box 3200, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and with BVI company number 1678776,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on May 14th, 2013.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Kafe Yakuti Trading Holding S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments

or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers. If several managers are appointed, they will constitute the board of managers composed of one or several class A managers and one or several class B managers. The managers are appointed by the shareholders which set the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by (i) the sole manager, or as the case may be (ii) any class A manager and any class B manager.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. No resolutions of the board of managers will be valid or effective without votes in favour of the relevant resolution from (i) at least one (1) class A manager and (ii) at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager, or (ii) the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) on a per transaction basis and an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) on an annual aggregate basis, or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 8.2.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage

caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of April of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall start on this present day and end on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

Big Green Tree Ltd., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for eight thousand one hundred and twenty-five (8,125) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eight thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 8,125).

Big Blue Eyes Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for four thousand three hundred and seventy-five (4,375) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to four thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 4,375).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager for an indefinite period:

Castle Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 152.622.

2. The registered office of the Company is established at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Big Green Tree Ltd., une société à responsabilité limitée (Limited Company) régie par les lois des Iles Vierges britanniques, dont le siège social se situe à Castle Court, Coastal Building, PO Box 3200, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques et immatriculée sous le numéro 1678775,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée le 14 mai 2013; et

2. Big Blue Eyes Limited, une société à responsabilité limitée (Limited Company) régie par les lois des Iles Vierges britanniques, dont le siège social se situe à Castle Court, Coastal Building, PO Box 3200, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques et immatriculée sous le numéro 1678776,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée le 14 mai 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexe au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Kafe Yakuti Trading Holding S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B. Les gérants sont

nommés par les associés qui déterminent le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Le (i) gérant unique ou, selon le cas, (ii) tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B pourra déléguer des pouvoirs spéciaux et limités dans des cas précis à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Aucune résolution du conseil de gérance sera valablement prise ou effective sans que les votes en faveur de (i) au moins un (1) gérant de la catégorie A, et (ii) au moins un (1) gérant de la catégorie B. Les Résolutions du conseil de gérance sont prises dans un procès-verbal qui devra être signé par tous les gérants présents ou représentés dans la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la seule signature du gérant unique, ou (ii) la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B, sauf pour les matières administratives, où la Société est engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un gérant mais seulement pour des transactions qui ne dépassent pas vingt mille euros (EUR 20.000) par transaction et cent mille euros (EUR 100.000) au total par année, ou (iii) par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés de la Société excèdent vingt-cinq, l'assemblée générale des actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou en tout autre endroit de la municipalité du siège social tel que mentionné dans les convocation, le troisième lundi du mois d'avril à 10 heures et si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée laquelle devra avoir lieu endéans les délais fixés par la Loi.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Big Green Tree Ltd., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit mille cent vingt-cinq (8.125) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 8.125).

Big Blue Eyes Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 4.375).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

Castle Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège sociale au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et enregistrée avec le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.622.

2. Le siège social de la Société est établi à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2013. LAC/2013/24820. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081140/558.

(130099392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Jaffna Investments Holding S.A.).

Enseigne commerciale: CT Well International.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.116.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 30 mai 2013 que:

Les mandats des administrateurs de Catégories A et B étant arrivés à échéance, l'Assemblée a décidé de réélire aux fonctions d'Administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

- Monsieur Christophe THOMANN, né à Strasbourg (France), le 27 mai 1967, demeurant à F-67670 Waltenheim-sur-Zorn, 14A rue des Noyers, a été nommé en tant qu'Administrateur B de la société;

- Monsieur Laurent MULLER, Docteur en Economie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement 121 avenue de la Faiencerie à L-1511 Luxembourg a été nommé en tant qu'Administrateur A de la société;

- Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement 121 avenue de la Faiencerie à L-1511 Luxembourg a été nommé en tant qu'Administrateur A de la société;

Les mandats des Administrateurs de Catégories A et B prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013081127/26.

(130100386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Jarnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081129/10.

(130099721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Enseigne commerciale: CT Well International.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013081126/10.

(130100385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Jena Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013081130/10.

(130100383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Fire Protect Systems SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 153, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013074990/14.

(130092893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.
